



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/1/Add.2
4 juillet 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quarante-neuvième réunion
Montréal, 10 – 14 juillet 2006

Addendum

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Ce document est émis pour fournir des informations qui ne figurent pas dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/1/Add.1, relativement aux points suivants : **Point 5a)** "Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources", **Point 7c) ii)** "Amendements aux programmes de travail pour l'année 2006", **Point 10** "Options permettant de traiter la situation des pays mentionnés dans la décision XVII/14 de la dix-septième Réunion des Parties (suivi de la décision 48/36)" et **Point 12** "Comptes provisoires de 2005". Ces différents points sont remplacés par ce qui suit :

5. État des ressources et planification

a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/4 et Add.1 : contiennent les informations des agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes et le remboursement des fonds provenant de projets annulés.

Questions à traiter :

- Remboursement par les agences d'exécution de 4 324 771 \$US, plus des coûts d'appui de 532 132 \$US; et
- Ressources totales disponibles pour la 49^e réunion.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport sur les soldes des projets et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/4;
- b) Prendre note du montant total net de 4 324 771 \$US remboursé par les agences d'exécution multilatérales à la 49^e réunion pour des soldes de projets; soit 650 450 \$US par le PNUD, 50 803 \$US par le PNUE, 216 855 \$US par l'ONUDI et 3 406 663 \$US par la Banque mondiale;
- c) Prendre note du montant total net de 532 132 \$US remboursé par les agences d'exécution multilatérales à la 49^e réunion pour des coûts d'appui de projets; soit 82 209 \$US par le PNUD, 12 076 \$US par le PNUE, 26 190 \$US par l'ONUDI et 411 657 \$US par la Banque mondiale;
- d) Prendre note des soldes détenus par les agences d'exécution pour des projets achevés depuis plus de deux ans qui totalisent 14 550 486 \$US, coûts d'appui en sus; soit 366 760 \$US par le PNUD, coûts d'appui en sus, 258 155 \$US par le PNUE, coûts d'appui en sus, 223 151 \$US par l'ONUDI, coûts d'appui en sus, et 13 702 420 \$US par la Banque mondiale, coûts d'appui en sus; et
- e) Prendre note du montant de 30 312 324 \$US (à mettre à jour lors de la réunion) mis à la disposition du Comité exécutif pour des approbations à la 49^e réunion.

7. Propositions de projets

b) Coopération bilatérale

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/20 et Add.1: contiennent 6 projets et activités soumis pour approbation par les Gouvernements de l'Allemagne, du Canada et de la France, au titre de la coopération bilatérale. Quatre projets seront traités dans ce document et les deux autres seront examinés au point 7d) de l'ordre du jour, Projets d'investissement. Trois projets, soit deux proposés par le Gouvernement du Canada et l'autre par le Gouvernement de la France, sont recommandés pour une approbation globale et ont été examinés au point 7a) de l'ordre du jour. Les autres propositions ont été recommandées pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Lettre des Seychelles confirmant le choix d'une agence pour la mise en oeuvre du PGEF n'a pas été reçue;
- L'Allemagne a déjà reçu l'approbation pour les tranches annuelles des accords pluriannuels qui ont entièrement utilisées son allocation de 2006 et une partie de son allocation de 2007 et elle demande un financement additionnel à créditer contre son allocation de 2007.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait continuer d'informer la Réunion des Parties sur les cas où la coopération bilatérale dépasse 20% de la contribution de l'année courante pendant la période triennale, notamment lorsqu'il s'agit d'engagements à terme pour des accords pluriannuels existants.

c) Amendements aux programmes de travail de l'année 2006

ii) Amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2006

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/22: contient 23 activités présentées par le PNUE, incluant 11 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions et une demande pour le financement de démarrage d'un projet de renforcement des institutions. Douze des activités ont fait l'objet d'une recommandation pour approbation globale et sont examinées au point 7a) de l'ordre du jour. Trois activités reliées aux plans d'élimination sont évoquées dans le document de projet du pays concerné. Deux activités pour une nouvelle Partie et six propositions pour le renouvellement de projets de renforcement des institutions font l'objet d'un examen individuel.

Questions à traiter:

- Le PNUE a demandé un financement pour préparer un programme de pays/PGEF en Guinée équatoriale et pour démarrer un projet de renforcement des institutions. Même si le PNUE a été informé que le pays avait déposé l'instrument de ratification du Protocole de Montréal, la documentation n'est pas encore parvenue au dépositaire des Nations Unies et le pays n'est pas encore Partie au Protocole.
- Le PNUE a présenté une demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Bénin. Au moment de la préparation de ce document, le Bénin n'avait pas déposé le rapport périodique de 2005 sur le programme de pays, ni les données connexes. Selon le précédent établi, la proposition ne sera pas recommandée pour approbation globale.
- Le PNUE a présenté une demande de renouvellement des projets de renforcement des institutions pour Kiribati, la Micronésie, Palau, les Iles Salomon et Tonga, cinq des onze pays dont les besoins de conformité sont traités par une stratégie régionale pour les pays insulaires du Pacifique (stratégie PIP), approuvée à la 36^e réunion et prolongée à la 44^e réunion dans le but d'éliminer la consommation de SAO d'ici la fin de 2005. Les actions financées dans le cadre de la stratégie PIP ne sont pas toutes terminées et trois des cinq pays continuent de consommer des CFC. Aucun rapport global sur la mise en œuvre de la stratégie n'a encore été remis.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité pourrait souhaiter :

- a) Approuver le financement préparatoire et le financement de démarrage pour le renforcement des institutions en Guinée équatoriale à condition que la confirmation de la ratification du Protocole soit disponible d'ici la tenue de la réunion, sinon reporter les demandes;

- a)bis Envisager l'approbation du financement de la Phase V du projet de renforcement des institutions au Bénin pour la période habituelle de deux ans;
- b) Envisager :
- i) l'approbation, à titre exceptionnel, d'un financement d'un an seulement pour la prolongation des projets de renforcement des institutions dans les 5 pays, avec un montant calculé au prorata du montant initial du financement approuvé à la 36^e réunion, à savoir : 7 666 \$US pour Kiribati, 11 333 \$US pour la Micronésie, 11 333 \$US pour Palau, 6 833 \$US pour les Iles Salomon et 6 566 \$US pour Tonga;
 - ii) Inviter le PNUE à travailler étroitement avec ces pays pour faciliter la communication des données de consommation le plus rapidement possible et leur permettre de satisfaire aux exigences de rapport annuel dans le cadre de la stratégie régionale des pays insulaires du Pacifique (PIP) (décision 36/27c));
 - iii) Demander au PNUE, conjointement avec le Gouvernement de l'Australie, le cas échéant, de présenter les documents suivants, au plus tard à la 51^e réunion :
 - a) un rapport complet sur la mise en œuvre de la stratégie des PIP jusqu'à présent pour tous les pays concernés; et
 - b) une proposition intégrée avec les détails d'une offre potentielle d'assistance à tous les pays couverts par la stratégie PIP dans le cadre du Fonds multilatéral, incluant tous les projets de renforcement des institutions à la lumière des décisions et des lignes directrices pertinentes du Comité exécutif. La proposition devrait aussi inclure d'autres projets qui pourraient être présentés dans le cadre de l'assistance bilatérale.

10. Options permettant de traiter la situation des pays mentionnés dans la décision XVII/14 de la dix-septième Réunion des Parties (suivi de la décision 48/36)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/39: contient le document d'orientation préparé par le Secrétariat sur la question mentionnée en rubrique.

Question à traiter:

- Options permettant de traiter la situation de certaines Parties visées à l'article 5 qui comptent des usines de fabrication d'inhalateurs à doseur et qui risquent sérieusement de ne pas respecter les mesures de réglementation sur la consommation de CFC en 2007.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Dans le cas du Bangladesh et de l'Égypte, les deux Parties visées à l'article 5 dont la production d'inhalateurs à doseur à base de CFC semble menacer sérieusement la réalisation d'une réduction de 85% de la consommation de CFC en 2007, le Comité exécutif pourrait :

- a) Demander aux Gouvernements du Bangladesh et de l'Égypte, avec l'assistance des agences d'exécution concernées, d'inclure les mesures suivantes dans les programmes annuels de mise en œuvre de leurs plans nationaux d'élimination des CFC pour 2007 et 2008 :
 - i) Mise en œuvre, dans les délais les plus brefs, d'activités spécifiques viables sur le plan technique et réalisables sur le plan économique pour réaliser la plus grande réduction possible de la consommation de CFC, comme l'introduction de frigorigènes d'appoint sans CFC pour les équipements d'entretien dans la réfrigération et/ou des modifications rentables des équipements;
 - ii) Évaluation de faisabilité concernant l'importation de CFC récupérés et recyclés pour l'entretien des équipements de réfrigération existants; et
 - iii) Examen, dans le cadre de la souplesse accordée par les accords entre les Gouvernements concernés et le Comité exécutif pour la redistribution des fonds approuvés, de la possibilité de constituer des réserves de CFC de calibre pharmaceutique pour leur utilisation dans les installations de fabrication d'inhalateurs à doseur, si une telle solution est réalisable sur le plan technique et viable sur le plan économique;
- b) Demander au Gouvernement du Bangladesh de déposer à la 50^e réunion, une proposition pour l'élaboration d'une stratégie de transition dans l'élimination des inhalateurs à doseur à base de CFC. Lors de l'élaboration de cette stratégie, le Bangladesh est invité à envisager, entre autres, les aspects suivants :
 - i) Accélérer le remplacement des inhalateurs à doseur à base de CFC par des inhalateurs à base de HFA et/ou d'autres alternatives sans CFC (par ex. les inhalateurs à poudre sèche) par les entreprises multinationales qui ont déjà introduit ces produits dans d'autres Parties visées à l'article 5;
 - ii) Inviter les entreprises multinationales qui fabriquent des inhalateurs à base de CFC au Bangladesh à fournir des informations sur les mesures prises pour contribuer le plus vite possible à une conversion vers la fabrication d'appareils de traitement de l'asthme et des maladies pulmonaires obstructives chroniques sans CFC; et
 - iii) Faciliter le plus rapidement possible l'achèvement des installations de fabrication d'inhalateurs sans CFC par le principal fabricant national d'inhalateurs au Bangladesh entreprise nationale;

- c) Demander au Gouvernement de l'Égypte de finaliser le plus rapidement possible la préparation d'un projet pour l'élimination des CFC dans la fabrication des inhalateurs à doseur qui avait été approuvé pour l'ONUDI à la 45^e réunion du Comité exécutif dans le cadre des questions liées à la conformité;
- d) Dans le cadre d'une action plus large, incluant un soutien financier pour l'élimination des CFC utilisés pour la fabrication d'inhalateurs à doseur dans les Parties visées à l'article 5 qui ne sont pas admissibles au financement selon les règles actuelles du Fonds multilatéral, le Comité exécutif pourrait demander au Secrétariat de mener des travaux additionnels et, le cas échéant, de fournir une orientation précise sur les objectifs et la portée de tels travaux à la lumière des instructions que les Parties au Protocole de Montréal pourraient donner lors de leur 18^e réunion.

12. Comptes provisoires de 2005

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/41 résume les comptes provisoires pour l'année 2005. Les comptes provisoires de 2005 sont présentés à cette réunion à titre d'information dans l'attente de leur certification par le Comité des commissaires aux comptes. Les comptes finals de 2005 seront présentés à la 50^e réunion selon le calendrier de dépôt établi à l'atelier sur la terminologie et les procédures communes. Ce document contient une note du Trésorier au sujet des remarques préliminaires des commissaires sur les états financiers provisoires ainsi que des explications fournies par le Trésorier et le Secrétariat suite aux remarques des commissaires.

Question à traiter :

- Le document examine la question des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires dans les comptes de 2005 suite à la décision du Comité exécutif de virer uniquement les montants nets approuvés par le Comité exécutif;
- La possibilité d'avoir une vérification distincte des états financiers du Fonds multilatéral;
- La question des contributions dues par les pays aux économies en transition et les contributions contestées par des pays qui ne figurent pas dans cette catégorie; et
- L'inscription des comptes provisoires de l'agence d'exécution par le Trésorier dans les comptes finals du PNUE.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des comptes provisoires du Fonds pour l'année 2005;
- b) Prendre note du fait que les comptes finals du Fonds pour l'année 2005 seront présentés au Comité à la 50^e réunion en tenant compte des ajustements pour les années antérieures;
- c) Prendre note des mesures prises par le Trésorier pour refléter les ajustements résultant de la conciliation des comptes de 2003-2004;

- d) Demander au Trésorier de faire les ajustements nécessaires en 2006 afin de transférer, du budget du Secrétariat aux coûts administratifs, les frais bancaires sur les virements effectués par le Trésorier aux agences d'exécution ou selon les instructions du Comité exécutif;
- e) Prendre note du rapport du Trésorier sur la vérification des comptes du Fonds multilatéral et de la possibilité d'effectuer une vérification distincte des états financiers du Fonds multilatéral;
- f) Prendre note des informations additionnelles fournies sur les contributions dues par des pays aux économies en transition et sur les contributions contestées par des pays qui ne figurent pas dans cette catégorie; et
- g) Prendre note des explications fournies au sujet de la remise des comptes provisoires des agences d'exécution au Comité exécutif.
